

République Algérienne Démocratique et Populaire



Contribution de :

M. Mohamed Salim BENAMMAR

Magistrat de la hors hiérarchie – Secrétaire général de la Cour des comptes.

- ✓ Point focal pour l'examen volontaire par les pairs réalisé par SIGMA en 2013
- ✓ Chef de projet de jumelage

C'est avec le plus grand plaisir et je dirai intérêt que je vais tenter de vous restituer brièvement l'expérience de la Cour des comptes relative à l'examen volontaire par les pairs de notre Institution réalisée par SIGMA en 2013.

L'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques "INTOSAI" exhorte les ISC à s'assurer régulièrement que leur travaux de contrôle sont exécutés conformément aux normes et meilleures pratiques internationales tant sur le plan de l'organisation, de la méthodologie de la programmation et de la conduite des opérations de contrôle que de la rédaction et de la communication des rapports ,en se soumettant périodiquement à un examen volontaire par les pairs, et en veillant à la mise en œuvre des recommandations pertinentes dégagées par cet examen ; qui sert en réalité d'outil d'assurance de la qualité des travaux d'audit.

*En somme cet exercice répond à une préoccupation grandissante des parties prenantes sur la question : **qui audite l'auditeur ?***

Pour renforcer davantage son indépendance, promouvoir son professionnalisme, raffermir sa valeur et ses avantages, en tant qu'Institution supérieure chargée de veiller au bon emploi des deniers publics et accroître la confiance placée en elle par les parties prenantes, la Cour des comptes a adopté une démarche ordonnée , structurée et raisonnée qui consiste à réaliser, dans une première étape, une auto-évaluation en vue d'évaluer ses besoins pour améliorer ses capacités. Les résultats de cette auto-évaluation ont permis à la Cour des comptes d'élaborer son premier plan stratégique 2011-2013, et de mieux définir les objectifs de l'examen volontaire par les pairs réalisé, dans une deuxième étape, par SIGMA en 2013.

La revue volontaire par les pairs de la Cour des comptes, qui a concerné l'ensemble de ses activités (juridictionnelles et administratives), avait pour objet l'analyse critique des procédures de contrôle en vigueur, des pratiques adoptées ainsi que des résultats obtenus dans le but d'identifier les points forts et les points faibles du processus de contrôle et de formuler, en conséquence, les recommandations à même d'améliorer le système de contrôle en question. L'objectif majeur de cette évaluation est de renforcer le professionnalisme de l'Institution vis-à-vis de ses partenaires à travers l'amélioration de la qualité et de la performance de ses travaux de contrôle.

Les experts de SIGMA ont adopté dans la conduite de cette évaluation une approche fondée sur les normes de l'INTOSAI et, notamment, la norme 5600 relative au guide d'examen par les pairs. Ce guide, qui fixe le cadre général d'un examen par les pairs, met particulièrement l'accent sur le contenu de l'examen et constitue un outil qui permet à l'Institution auditée ainsi qu'aux examinateurs d'accomplir avec succès les différentes étapes du processus d'évaluation.

Les experts se sont également inspirés dans une large mesure pour l'analyse du processus de contrôle de la Cour des comptes des bonnes pratiques des Institutions homologues de l'Union européenne.

L'évaluation proprement dite, qui s'est déroulée en deux étapes, d'une semaine chacune, consacrées exclusivement à des entretiens avec l'ensemble des responsables de la Cour des comptes ainsi qu'avec les responsables de institutions et administrations partenaires afin d'établir un état des lieux exhaustif et le plus proche possible de la réalité, a porté sur l'analyse du cadre normatif ou légal qui comprend l'indépendance organisationnelle et financière, les attributions et la stratégie de l'audit, sur l'appréciation de la méthodologie de l'audit, sur l'étude de l'approche de contrôle en termes de choix des entités à auditer, de planification ou programmation des opérations de contrôle, de conduite et supervision, de rédaction de rapport, et enfin suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Les experts ont, également, eu à examiner, la stratégie des ressources humaines et le système d'information de la Cour des comptes.

A l'issue de ces entretiens, et dans le cadre de la procédure contradictoire, un premier projet de rapport articulé autour de dix chapitres et reprenant pour chaque chapitre, une description précise de la situation telle qu'observée par les experts suivis des recommandations à mettre en œuvre a été transmis à la Cour des comptes pour examen, observations et commentaires.

Le projet de rapport définitif d'évaluation enrichi par les commentaires de la Cour des comptes a été présenté aux responsables de l'Institution pour validation fin 2013.

D'une qualité certaine, objectif, clair et concis, le rapport d'examen par les pairs comprend des recommandations pertinentes portant notamment sur l'amélioration de la professionnalisation de la Cour des comptes et sa mise à niveau par rapport aux pratiques, normes et standards internationaux.

Formulées, également, dans un esprit de coopération et d'assistance, ces recommandations indiquaient à la Cour les voies et moyens pour affiner ses méthodes de travail en vue de produire des travaux d'audit plus efficace et de la plus haute qualité.

Il importe de préciser que le rapport d'évaluation a été publié intégralement sur le site internet de l'Institution partant du fait que l'ISC évaluée doit se conformer au principe de bonne gouvernance constituée par deux principes incontournables et indissociables à savoir la responsabilité et la transparence. En outre, l'ISC qui admet ouvertement ses forces et surtout ses faiblesses suscite la confiance en elle et améliore la performance de ses travaux.

Le rapport d'évaluation a constitué pour l'institution un référentiel pour l'élaboration de son deuxième plan stratégique (2015-2018), qui comprend toutes les activités et les actions à entreprendre à moyen et long terme dans le but de renforcer son professionnalisme.

Par ailleurs, et en vue de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ledit rapport, la Cour des comptes a sollicité l'appui d'ISC homologues dans la cadre d'un jumelage institutionnel pris en charge par le programme de mise en œuvre de l'accord d'association Algérie-Union européenne

Aussi, la Cour des comptes algérienne, la Cour des comptes française, le Tribunal de contas portugais et l'école nationale d'administration française (ENA) ont mis en œuvre de janvier 2016 à avril 2018 un jumelage relatif à leurs activités.

Ce jumelage porte sur l'amélioration de la professionnalisation de la Cour des comptes et sa mise à niveau par rapport aux pratiques, normes et standards internationaux.

Il visait précisément le renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des comptes d'Algérie en matière de contrôle juridictionnel, de contrôle de l'exécution de la loi de finances et de qualité de la gestion.

Des résultats tangibles ont été atteints à travers la mise en œuvre de ce jumelage et peuvent se résumer comme suit :

- La Cour a structuré une fonction d'orientation stratégique et de coordination à travers l'institution du comité stratégique, du comité des chambres nationales et des chambres territoriales, du comité des systèmes d'information, du comité de jurisprudence et du comité d'intégrité. Ces comités ont pour vocation de mieux hiérarchiser les choix stratégiques de l'Institution.

- *Elaboration d'un schéma stratégique des systèmes d'information*
- *Elaboration d'un plan de formation pluriannuel*
- *Mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle (triennale)*
- *Elaboration de 14 guides méthodologiques conformes aux normes ISSAI : On peut citer : le guide de sélection par les risques, le guide de contrôle juridictionnel basé sur les diligences minimales, le guide de contrôle de l'exécution des lois de finances, le guide de certification des comptes de l'Etat , le guide de contrôle des comptabilités informatisés, le guide de contrôle de la qualité de gestion , le guide d'évaluation des politiques publiques , le guide de contrôle de la gestion des collectivités locales*
- *La fonction communication fait désormais l'objet d'une planification et de responsabilités clairement identifiées. Divers outils de communication, tant interne qu'externe, ont été élaborés (brochure institutionnelle, adoption d'une identité visuelle et d'une charte graphique) et une refonte du site Internet a été réalisée.*
- *La Cour a commencé à structurer des liens pérennes avec ses partenaires institutionnels : Un séminaire relatif à l'évaluation de la préparation du gouvernement à la mise en œuvre des objectifs du développement durable a ainsi été organisé à son initiative , en 2018, en présence des secrétaires généraux des départements ministériels ainsi que des représentants des institutions, administrations et établissements publics.*

La Cour des comptes a eu, également, à organiser, en décembre 2014, un atelier portant sur l'auto-évaluation de son système d'information en utilisant l'outil ITSA.

L'objectif de l'atelier était de répondre à la question centrale : l'informatique est-elle alignée sur les métiers de l'institution, et ce, à travers l'évaluation des deux dimensions à savoir les processus métiers et les processus informatiques

Enfin , la Cour des comptes a procédé , en juillet 2017 , à l'auto évaluation de l'intégrité au sein de l'institution en utilisant l'instrument Into-SAINTE .

L'Into-SAINTE est un outil d'auto évaluation de l'intégrité conçu par la Cour des comptes des Pays Bas. Il permet aux institutions d'évaluer leur vulnérabilité aux manquements à l'intégrité, leur capacité de réagir à ces manquements et de recommander les moyens nécessaires pour améliorer la gestion de l'intégrité

La méthodologie de cet outil s'articule autour de l'identification des zones à risque dans la gestion de l'intégrité, de l'évaluation du niveau de maturation des systèmes de contrôle de l'intégrité et de la formulation de recommandations à même de renforcer l'esprit de l'éthique au sein de l'Institution.